

## **Le conseil municipal de St SYLVESTRE-PRAGOULIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie salle Jean-Claude GEORGES le 15 janvier 2015 à 20 heures**

**PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., POTIGNAT J., BLANCHER P., LAPLACE R., LORIEUX D., MANILLERE R., BECOUSE G., DUBESSET C., MARTIN P., NAGY H.**  
**EXCUSEES : BRESSON A., GUY C., MOREAU C.**

### **- AMENAGEMENT DE TRAVERSE DU BOURG :**

Madame le Maire présente le projet d'aménagement du centre bourg élaboré par la DIVISION ROUTIERE DEPARTEMENTALE CLERMONT LIMAGNE dans le but de sécuriser la circulation des piétons. Le projet consiste principalement en :

- pose de coussins berlinois et de bandes rugueuses
- création d'un cheminement piétonnier sur le côté gauche de la chaussée en venant de la Croix du Triève avec élargissement des trottoirs et pose de barrières le long de ce cheminement.

Madame le Maire présente le plan du projet dont le montant est estimé par le Conseil Général à 32 329€ et explique que les aménagements de sécurité sont subventionnables à 50% au titre des amendes de police par le Conseil Général sachant que le plafond des aides est fixé à 7 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil **approuve le dossier à l'unanimité** et **autorise** Madame Le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Général du Puy-de-Dôme et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce projet.

### **- GROUPEMENT D'ACHAT DE L'ELECTRICITE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016**

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie, la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité, pour les contrats dont les puissances souscrites sont supérieures à 36 kVA, est programmée pour le 31 décembre 2015 avec obligation pour les acheteurs soumis au code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence de signer un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix.

Pour ce faire, la commune devra anticiper les démarches nécessaires et lancer un appel d'offres. Pour aider ses collectivités adhérentes, le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme) envisage la création d'un groupement de commandes. Toutes les collectivités qui souhaitent adhérer enverront les informations sur leurs contrats au SIEG qui lancera un appel d'offres groupé permettant d'obtenir de meilleurs prix qu'une commune seule.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil décide à l'unanimité moins une voix :**

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune de St Sylvestre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité dans le cadre de la fin des Tarifs Réglementés de Vente des contrats supérieurs à 36 kVA dits « jaunes » et « verts » ;
- d'autoriser Madame le Madame Maire à signer la convention de groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

### **- VENTE DE TERRAIN**

Madame Le Maire informe que l'usine Falaise souhaite acquérir une parcelle de terrain supplémentaire de 5 398m<sup>2</sup>, qui appartient à la commune (zone UI du Plan Local d'Urbanisme) et se trouve à l'arrière des bâtiments actuels, pour construire un local de stockage. Une estimation avait déjà été demandée au service des Domaines pour le même terrain en 2011, à laquelle il n'avait pas été donné de suite.

Suite à la réponse du service des Domaines et après en avoir délibéré, le Conseil **est favorable** à la vente de cette parcelle au prix de 4€50 le m<sup>2</sup> par 7 voix contre cinq.

### **- REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Madame le Maire informe le Conseil que le recensement de la population de St Sylvestre est actuellement en cours, du 14 janvier au 15 février 2015. Lors de la dernière réunion, une délibération a été prise pour la création des trois postes d'agents recenseurs imposés par l'INSEE. La commune reçoit une dotation forfaitaire de l'Etat au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement d'un montant de 2479€ calculé en fonction du nombre d'habitants et du nombre de logements, cette somme n'étant pas supposée déterminer la rémunération des agents recenseurs. Sachant que leur travail va durer environ 6 semaines en trois secteurs d'environ 200 logements chacun, le Conseil après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de rémunérer les trois agents sur la base d'un forfait de 1200 € nets.

### **- ACHAT D' ACTIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D' ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA BASSE-LIMAGNE POUR PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL DE LA SEMERAP**

Madame le Maire rappelle que, suite au changement de statut de la SEMERAP, Société d'Economie Mixte devenue SPL (Société Publique Locale), fin 2013, une délibération de principe a été prise concernant la participation de la commune au capital social de la SEMERAP. Pour entrer au capital social de la SEMERAP, la commune s'est engagée à acheter 10 actions minimum au prix de 31€ chacune. L'achat de ces titres se fait par l'intermédiaire des Syndicats Intercommunaux d'Eau Potable qui les revendent ensuite aux communes, la commune a donc reçu une proposition du SIAEP de Basse-Limagne pour l'achat de 10 actions à 31€ l'une, soit 310€ au total. Monsieur LAPLACE ne participe pas au vote. Le Conseil, **après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et une abstention**, de procéder à l'achat de 10 actions à 31€ l'une, soit 310€ au total.

### **- CREATION AU CENTRE DE GESTION D'UNE MISSION FACULTATIVE POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDE DES AGENTS**

Actuellement, le Centre de gestion s'occupe entre autres des visites médicales des agents, des visites devant la commission de réforme qui rend des décisions d'inaptitude, par exemple. Ce traitement administratif des agents sera désormais assuré dans le cadre de la mission obligatoire incombant au Centre de Gestion selon la convention signée en 2014. Par contre, une nouvelle mission qui ne figure pas dans les compétences obligatoires du Centre de Gestion vient d'être créée le 5 décembre dernier. En cas d'inaptitude d'un employé à certaines tâches déclarée par la commission de réforme, le Centre de Gestion aiderait quant à la conduite à tenir et aux aménagements à apporter au poste de l'agent. Le coût de ce service est fonction du nombre d'agents, de 10 à 14 agents le montant s'élève à 150€. Madame le Maire propose d'adhérer à ce service. Le Conseil après en avoir délibéré, **décide d'adhérer et autorise** Madame le Maire à signer la convention à l'unanimité moins une voix.

### **- PROBLEME DE TVA / CONVENTION VVA**

Madame Le Maire rappelle les différentes étapes de l'établissement de la convention pour le transfert des eaux usées de la commune à la Station d'épuration de St Yorre signée avec VVA. Cette convention a été rédigée en collaboration par la commune de St Sylvestre avec l'aide de son maître d'œuvre et le responsable du service assainissement qui était à l'époque Monsieur MEZZALIRA sans TVA. Puis elle a été transmise au service financier de VVA qui a rajouté une TVA. La trésorerie de Luzillat sur avis de sa hiérarchie a estimé que la TVA n'avait pas lieu d'être alors que celle de l'Allier a émis un avis contraire. Un avenant a été signé en novembre dernier, pour inclure les Trois-Ponts dans la convention, sans notion de TVA en accord avec le service assainissement de VVA dont le responsable était alors M PANIN, L'inspectrice des Finances Publiques de Moulins a demandé à ses services de ne pas accepter le titre émis s'il ne comportait pas de TVA. La trésorerie de Luzillat et sa hiérarchie, recontactées, ont maintenu leur position dans un mail daté du 6 janvier. Un nouveau mail en date du 9 janvier est venu le

contredire : la convention doit être assujettie à la TVA. La différence d'avis vient de la question : s'agit-il d'une subvention d'équipement ou d'un paiement de droit de raccordement ?

Sachant que la commune de St Sylvestre n'a aucune possibilité de récupérer cette TVA, Madame Le Maire propose de continuer à chercher des conseils.

### **- PAIEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRICITE A L'ECOLE**

Madame Le Maire explique que les dépenses de réfection de l'électricité à l'école primaire ont été inscrites en fonctionnement dans le budget 2014. Or, il est plus intéressant de les inscrire en investissement puisqu'ainsi la commune pourra récupérer la TVA. Les travaux consistent en une remise à neuf de l'ensemble avec mise aux normes, la trésorerie accepte que nous passions cette dépense en investissement. Par contre, comme le budget n'est pas encore voté, il faut que vous m'autorisiez à régler la facture en dépenses d'investissement 2015.

### **- VOL DANS LES ATELIERS MUNICIPAUX**

Le 19 novembre 2014, des voleurs se sont introduits dans les ateliers municipaux et ont dérobé la voiture ainsi que du matériel. Le garage PLANCHE, qui entretenait le véhicule, a été contacté pour faire une proposition de remplacement. Un véhicule a été proposé, il s'agit d'un Renault Kangoo (75 000 km) à 7 000€. Il a été vu par Messieurs BLANCHER et MARTIN, conseillers, ainsi que par les employés. Ce véhicule correspond aux besoins de la commune et présente un très bon rapport qualité-prix. Cette proposition reçoit un avis favorable de tous les conseillers.

Madame Le Maire évoque également l'état du castor. Hormis le tracteur dont le remplacement avait déjà évoqué à la dernière réunion, le système de broyage subit des pannes à répétition qui inquiète les deux conseillers en charge du dossier. Deux solutions sont envisageables : changer encore une fois les mêmes pièces ou changer le système de broyage complet.

Après des échanges, le Conseil donne carte blanche aux deux conseillers en charge du dossier.

### **- COMPTE-RENDU ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Monsieur LAPLACE présente le compte-rendu annuel du service public de l'eau potable. La production pour 2013 du Syndicat a été de 2 437 787 m<sup>3</sup> dont 1 756 996 m<sup>3</sup> provenant de Volvic et 755 192 m<sup>3</sup> en provenance de Limons. Le nombre d'habitants desservis par le SIAEP de Plaine de RIOM s'élève à 29 165 qui ont consommé 1 536 632 m<sup>3</sup> d'eau.

Le montant des travaux réalisés par le SIAEP sur la commune de St SYLVESTRE en 2012 s'est élevé à 149 850,50 € (route d'Allier et du Fraconin, rue des Noyers, rue du Château) et en 2013 à 18 063,94 € (chemin des Lapins). La commune couple toujours ces travaux de réfection du réseau d'eau potable à des travaux de voirie à sa charge.

Le prix de l'eau en 2013 était de 2,58 € le m<sup>3</sup>, prix basé sur une consommation de 120 m<sup>3</sup> correspondant à un abonné ordinaire. L'évolution des tarifs entre l'exercice 2014 et l'exercice 2013 est de + 1,08%, soit 2,61 € le m<sup>3</sup>.

### **- REDEVANCE INCITATIVE**

Le Syndicat du Bois de l'Aumône, syndicat de collecte des déchets ménagers, met progressivement en place une redevance incitative pour répondre aux préconisations du Grenelle de l'environnement. Les bacs verts et jaunes des habitants de St Sylvestre ont été munis de puces qui permettront de comptabiliser le nombre de levées (= nombre de fois où le bac est sorti). 2015 sera une année test avec une facturation « à blanc » pour permettre à chacun de voir l'évolution que ce système va apporter dans le coût du ramassage des déchets. Ce coût sera basé sur trois éléments : l'accès au service qui sera le même pour tous, la taille du bac et le nombre de levées.

La grille tarifaire devrait être votée au comité syndical du mois d'avril.

## **- PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX**

Le comité de bassin Loire-Bretagne invite à consulter ses projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et de plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021. Une grande consultation nationale est lancée sur [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr), elle est ouverte à tous, présente les propositions et inclut un questionnaire pour donner son avis.

## **- PARTICIPATION A L'ACTION EN FAVEUR DU VILLAGE DE GRABELS**

Madame le Maire rappelle l'initiative lancée par deux habitants de la commune de récolter des dons pour le département de l'Hérault, victime des inondations du mois d'octobre dernier. Après contact pris auprès de la Préfecture, le village de Grabels leur avait été signalé comme particulièrement touché. Un flyer a été réalisé avec l'aide d'un membre du Conseil, des dons ont été collectés (canapés, matelas, lit, luminaires, appareils électroménagers) et transportés à Grabels. Madame Le Maire propose que la commune prenne à sa charge les frais de transport qui comprennent la location d'un camion (250€), le carburant (157,35€) et le péage du viaduc de Millau (50€20) soit un total de 457€55. Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.

## **- DEMANDES DE SUBVENTION (PEP 63, LA FREDON, CLUB DE FOOTBALL)**

1 – La directrice de l'école demande une subvention pour une participation au festival du court-métrage pendant lequel la cinémathèque régionale OROLEIS organise des diffusions dans les villages à la demande des écoles. Le coût est de 265 € pour une séance et la directrice demande si la commune pouvait prendre en charge la moitié, c'est-à-dire 132€50, le reste étant réglé par la coopérative scolaire. Le Conseil se prononce pour à l'unanimité.

2 – Les Associations des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy de Dôme ont également sollicité la commune pour une subvention. Les PEP aident les familles en difficulté pour favoriser des départs en vacances, des classes de découvertes, aident des enfants en situation de handicap, offrent une assistance pédagogique à domicile et ont créé en 2014 un groupe de soutien psychologique à l'IME de Theix. Le Conseil est partagé : 3 pour, 3 contre et 6 abstentions, aucune subvention n'est donc accordée à la PEP.

3 - La FREDON qui est la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles n'appelait pas jusqu'à présent de cotisation d'adhésion mais cette année si. Elle intervient dans la lutte contre les ravageurs des végétaux, contre l'ambrosie, dans l'accompagnement pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, etc. Madame le Maire a étudié le dossier et propose une adhésion simple dont le montant est basé sur la population et qui s'élèvera à environ 200 € alors que l'ajout d'option augmente la participation communale de 1650 à 5 775 €.

Un courrier, via l'ARS et la Préfecture, est également parvenu en mairie demandant de nommer un ou des référents communaux « ambrosie » dont le rôle sera de répertorier la présence d'ambrosie, de réaliser une cartographie communale, d'informer les propriétaires et de les conseiller pour la destruction. Madame FINCK et Monsieur BLANCHER sont volontaires.

Le Conseil après en avoir délibéré se prononce pour l'adhésion simple et désigne Madame FINCK et Monsieur BLANCHER comme référents communaux élus.

4 – L'Union Sportive de St Sylvestre Pragoulin a également sollicité une subvention pour l'achat de buts destinés aux enfants, le montant total est de 2 262 €, deux subventions ont déjà été accordées : 507 € de la Communauté de Communes des Coteaux de Randan et 565.50 € du Conseil Général.

Le Conseil après en avoir délibéré accorde à l'unanimité, une subvention de 600 € à l'USSSP.

5 – Le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Puy-Guillaume connaît des difficultés récurrentes de trésorerie, en raison notamment d'une augmentation régulière du nombre d'utilisateurs des services et du décalage de l'encaissement des différentes recettes de fonctionnement. Après discussion avec différents partenaires, le Comité syndical du SIAD a pris la décision de demander aux communes membres du syndicat une contribution exceptionnelle de 5 € par habitant sur l'exercice 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser au SIAD de Puy-Guillaume dont elle est membre une contribution exceptionnelle de 5 € par habitant à inscrire au budget primitif.

## **- TOUR DES COMMISSIONS**

Dans le cadre de **L'ACCESSIBILITE** au Foyer des Sports, Monsieur LAPLACE présente un premier devis d'un montant de 9 135 € 50 TTC pour l'aménagement d'une rampe d'accès. Un deuxième devis doit être demandé pour comparaison.

**HABITAT** : Monsieur POTIGNAT liste les travaux à entreprendre au logement communal rue de la Croix, certains seront réalisés par les employés communaux, d'autres donneront lieu à des demandes de devis à des entreprises extérieures. Le locataire du logement rue de la Mare souhaiterait l'acquérir, une estimation sera demandée au Service des Domaines.

**EDUCATION** : Madame DUBESSET présente le bilan de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires : 66% des 3-4 ans et 93 % des plus de 5 ans y participent. Pendant la deuxième période, les enfants ont participé à la création d'objets pour le marché de Noël qui a eu lieu le 13 décembre et a remporté un vif succès.

**DEFENSE** : Monsieur NAGY explique que la fonction de correspondant défense est lourde, et demande beaucoup de travail. Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Monsieur NAGY mettra en place des permanences dès février le samedi de 10 à 12 heures, il sollicite l'aide de Monsieur MANILLERE.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures**